



► PLUi CC de la Côte d'Albâtre ◀

MOBILITÉS
Fiche diag' du territoire n°6

Juin 2024

Une mobilité dominée par l'usage de la voiture

Un important réseau d'infrastructures départementales



Trafic journalier maximal observé entre Cany-Barville et Saint-Valery-en-Caux (D925)

5 180 véhicules
en 2022

2 itinéraires de transport exceptionnel
(D925 et D50)

La Communauté de communes de la Côte d'Albâtre reste à l'écart des grands axes de communication normands. Elle n'est pas pour autant en situation d'enclavement préjudiciable à son attractivité économique, résidentielle et touristique. Le territoire est irrigué par un réseau de routes départementales qui permet le rabattement vers les grandes infrastructures régionales (A29 et gare d'Yvetot).

Des ménages bien équipés en voiture



des ménages possèdent au moins 1 voiture



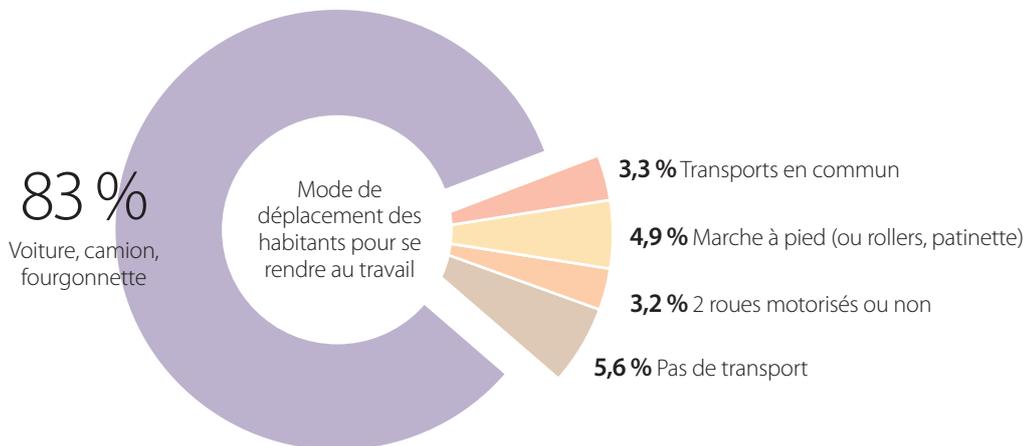
des ménages possèdent au moins 2 voitures



des ménages possèdent au moins 1 emplacement de stationnement

Pour se déplacer sur le territoire et au-delà, la voiture est quasiment indispensable quels que soient les motifs de déplacement. Les alternatives via le réseau de car Nomad ou le vélo sont limitées. Elles peinent en effet à concurrencer la voiture qui dispose d'un maillage routier confortable et compétitif en termes de temps de parcours.

Domination de la voiture pour les trajets domicile-travail



Au cours des années, le poids de l'automobile s'est renforcé pour aller travailler. Ce constat s'explique notamment par l'éloignement des lieux de résidence de ceux du travail. Il s'accompagne de la baisse de la pratique de la marche pour aller travailler.

Des capacités de stationnement suffisantes



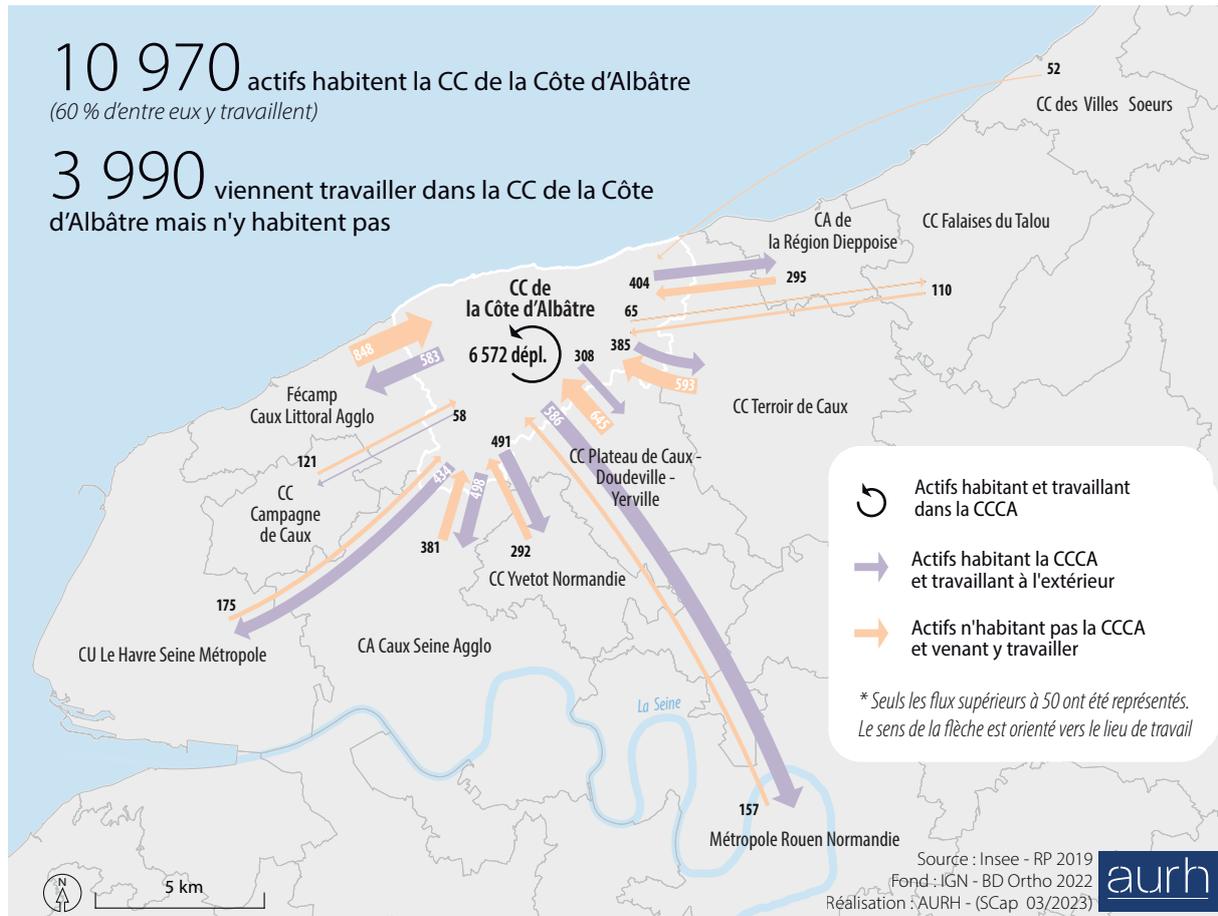
331 espaces de stationnement* répartis sur les 63 communes du territoire

7 512 places de stationnement*

* Stationnement ouvert au public (hors stationnement longitudinal)

Un inventaire des capacités de stationnement a été réalisé entre septembre 2022 et janvier 2023. Près de 40 % des places de stationnement du territoire intercommunal sont recensées à Saint-Valery-en-Caux et Cany-Barville. Le territoire dispose aussi d'une offre de stationnement dédié à la recharge des véhicules électriques et hybrides (58 places), de stationnement vélo (28 espaces avec stationnement vélo) et de stationnement dédié aux camping-cars et caravanes (113 places), principalement sur les communes littorales.

MOBILITÉS PROFESSIONNELLES ENTRE LA CC DE LA CÔTE D'ALBÂTRE ET LES AUTRES EPCI NORMANDS EN 2019



Les autres modes de déplacement

Un réseau de bus inégalement réparti

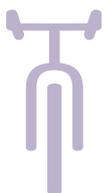


60 %

des habitants desservis par un transport en commun

Les 4 lignes du réseau NOMAD ne disposent pas d'un même niveau d'intensité. Une part importante du territoire se localise à l'écart du réseau. Les lignes sont fréquentées essentiellement par un public scolaire captif des transports en commun.

Un réseau cyclable en développement



- › Vélomaritime (EV4)
- › Véloroute du lin
- › Entre Seine et Mer à vélo

Un réseau d'itinéraires de randonnée important

33 circuits balisés recensés par Côte d'Albâtre Tourisme



Les enjeux mobilités

1.



Lutter contre l'autosolisme et la prépondérance de la voiture

- › Inciter davantage au covoiturage ;
- › Tenir compte des principaux motifs de déplacement et adapter l'offre de mobilités.

2.



Développer le réseau de cheminements doux existants

- › Réduire la place de la voiture et valoriser les espaces réservés aux piétons ;
- › Promouvoir les modes actifs pour les déplacements du quotidien et de loisirs ;
- › Prolonger le réseau existant réservé aux vélos.

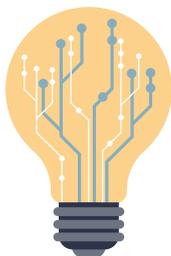
3.

Favoriser un urbanisme de proximité

- › Urbaniser selon les capacités du réseau viaire du territoire ;
- › Adapter les infrastructures selon les besoins locaux ;
- › Renforcer le partage de la voirie en faveur des modes actifs.



4.



Tenir compte des contraintes liées au transport de marchandises et aux convois exceptionnels

- › Adapter les aménagements nécessaires à ce type de transport ;
- › Éloigner les secteurs de développement de ces axes.

Sources : Insee – RP 2019 / AURH - Recensement des capacités de stationnement / Côte d'Albâtre Tourisme / Département de Seine-Maritime.